



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2026-04/V
PORTANT réglementation de la circulation Rue Tim Moser et placette Rue du Colonel Rouvillois**

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Messieurs BEGIN Clément et SCHMITT Louis, représentants l'entreprise SOBECA de Hochfelden (67270) reçue en mairie le 22 janvier 2026, concernant des travaux de dépose des poteaux des anciennes lignes aériennes,

CONSIDERANT que les travaux prévus le 27 janvier 2026 nécessitent une réglementation particulière de la circulation,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

La rue Tim Moser sera barrée du n°1 au n°6 ainsi que la placette Rue du Colonel Rouvillois à toute circulation de véhicules le 27 janvier 2026.

Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Pose de la signalisation

La signalisation sécurisant le chantier sera mise en place et enlevée par l'entreprise SOBECA de Hochfelden (67270).

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la police municipale de Saverne
- au SIS 67
- au SMICTOM – Saverne
- au SMUR de Saverne
- à l'entreprise SOBECA de Hochfelden
- au service technique de la Commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie
- mise en ligne



Fait à Dettwiller, le 22 janvier 2026
Le Maire, Pascal BOEHM